FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation :
Nom: ALCOOL INDUSTRIEL 95°

Usage normal : Nettoyant - détachant

Société/Entreprise :
Raison Sociale: S.S.N
Adresse: Z.I DE GRÉZAN BP 4008.30001.NÎMES.FRANCE.
Téléphone : 04.66.02.16.16. Fax :04.66.26.90.09.
N° de téléphone d'urgence: 01.45.42.59.59.
Société/Organisme: CENTRE ANTI-POISON (ORFILA).

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :
(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :
CAS 84-66-2 DIETHYL PHTALATE Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xn R: 36/37/38-63.G3
INDEX 603-001-00-X CAS 67-56-1 CE 200-659-6 ALCOOL METHYLIQUE Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: T F R: 11-23/24/25-39/23/24/25
INDEX 603-117-00-0 CAS 67-63-0 CE 200-661-7 PROPANE-2-OL Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xi F R: 11-36-67

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :
INDEX 603-002-00-5 CAS 64-17-5 CE 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE Concentration >=50.00% et <100.00%. Symbole: F R: 11

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :
En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :
Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Traitement spécifique et immédiat :

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier :

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.
A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Utilisation(s) particulière(s) :

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
67-63-0	-	-	400	980	-	84
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
67-56-1	200	260	1000	1300	-	84
84-66-2	-	5	-	-	-	-
Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:						
Autres valeurs (2003):						

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité (15°C)	0.8145
Caractère Acide-Base de la préparation:	Neutre.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	inférieure à 110kPa (1.10 bar) = 21.3 KPa

Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	Point d'éclair <= 21°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	non précisée.
Température d'auto-inflammation:	> 350°C
Température de décomposition:	non précisé.
Intervalle de température de fusion:	non précisé
Température initiale de distillation des solvants contenus:	77.4°C
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	77.7 °C.
Température finale de distillation des solvants contenus:	88.2°C
Volatilité :	99.4% vol
Point d'éclair:	15.00 °C.
Viscosité cinématique (20°C) :	1.829 cSt (mm²/s)
Titre alcoométrique volumique (20°C) :	≥ 95.0

Autres données :

Aspect : liquide clair volatil.
Odeur : alcool.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

Matières à éviter :

Produits de décomposition dangereux :

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'ingestion :

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Autres données :

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Persistance et dégradabilité :

Potentiel de bioaccumulation :

Toxicité aquatique :

Autres données:

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1170=ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE) ou ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION).

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	3	F1	II	3	33	LQ4	144
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	
	3	-	II	1 L	F-E,S-D	144	

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	3	-	II	305	5 L	307	60 L	A3, A58
	3	-	II	Y305	1 L	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.
A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Classement de la Préparation :

Facilement inflammable

Contient du :

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 11 Facilement inflammable.
S 2 Conserver hors de portée des enfants.
S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Dispositions particulières :

Indication de danger détectable au toucher.
Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)
Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433 : - en (Quantité > 50 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 5 t) mais (Quantité < 50 t) Régime D.
Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) : N°1433 - en (Quantité > 10 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 1 t) mais (Quantité < 10 t) Régime D.
Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 10000 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.
Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km.
en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.
Liquide inflammables (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) => Régime A et Rayon d'affichage de 3 km.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11 Facilement inflammable.
R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles trés graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 63.G3 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.